

UE 1.3S1 - Définitions

MORALE : étymologie du latin « mores » → mœurs.

- « La morale est constituée, pour l'essentiel, de principes ou de normes relatives au bien et au mal, qui permettent de qualifier et de juger les actions humaines. Ces normes peuvent être des lois universelles qui s'appliquent à tous les êtres humains et contraignent leur comportement. Il s'agit, par exemple, du respect dû à l'être humain en tant qu'homme, de l'obligation de traiter les individus de manière égale, du refus absolu de la souffrance infligée sans raison.¹ »

« Qu'est-ce que la morale ? C'est l'ensemble de ce qu'un individu s'impose ou s'interdit à lui-même, non d'abord pour augmenter son bonheur ou son bien-être, ce qui ne serait qu'égoïsme, mais pour tenir compte des intérêts ou des droits de l'*autre*.../.... La morale répond à la question "*Que dois-je faire*" : c'est l'ensemble de mes devoirs, autrement dit des impératifs, que je reconnais légitimes – quand bien même il m'arrive, comme tout à chacun, de les violer. C'est la loi que je m'impose à moi-même, ou que je devrai m'imposer, indépendamment du regard d'autrui et de toute sanction ou récompenses attendues. "*Que dois-je faire ?*", et non pas : "*Que doivent faire les autres ?*". C'est ce qui distingue la morale du moralisme. "*La morale, disait Alain, n'est jamais pour le voisin*".../... la morale n'est légitime qu'à la première personne. ² »

Pour André COMTE SPONVILLE, la morale est « un fin discours normatif et impératif qui résulte de l'opposition du Bien et du Mal, considérées comme valeurs absolues et universelles. C'est l'ensemble de nos devoirs. Elle répond à la question « Que dois-je faire ? » Elle se veut une et universelle.

Pour Thevenot : « La morale, c'est un ensemble organisé d'interdits, de règles, de normes, de valeurs, de modèles... Que telle société donnée croit devoir mettre en œuvre pour devenir plus humaine. ³»

¹ CANTO SPERBER M et OGIEN R, *La philosophie morale*, Que sais-je, p.5

² COMPTE SPONVILLE André, *Présentations de la philosophie*, chapitre 1 « La morale » p. 20 -21

³ THEVENOT X. *Morale fondamentale*. 52200 Langres -Saints- Geosmes, Desclée De Brouwer, Octobre 2007.

ETHIQUE Grec « ethos » → mœurs

- Ensemble de principes de bonne conduite.
- Pour Ricœur l'éthique est une visée : « La visée de la « vie bonne » avec et pour autrui dans des institutions justes. ⁴»
- « L'éthique est la responsabilité de toute personne. Chacun est sujet éthique, agent moral. Du simple fait de l'existence de la liberté et de la volonté, nous sommes tous et chacun convoqués à l'éthique. ⁵»

« Le terme d'éthique se distingue de celui de morale au sens où la morale renvoie davantage à un corps constitué de normes alors que l'éthique implique un questionnement sur la norme elle-même. L'éthique s'interroge sur les fondements de ces normes et du même coup se confronte à l'absence de critères moraux immuables. ⁶ »

André COMTE-SPONVILLE

L'éthique est « un discours normatif, mais non impératif, qui résulte de l'opposition du Bon et du Mauvais, considérés comme valeurs relatives. C'est l'ensemble réfléchi de nos désirs. Elle répond à la question « Comment vivre ? (que faire pour bien vivre ?) » ; Elle est toujours particulière à un individu ou à un groupe ».

MORALE	ETHIQUE
Bien / mal comme valeur absolue et transcendante	Bon /Mauvais Valeur relative et immanente (variable en fonction de la situation)
Tend vers l'universalité de la loi	Particulière
S'impose à travers un commandement, une notion de devoir moral	Se pondère par l'analyse et la réflexion en commun
Que dois-Je faire?	« Comment faire pour bien faire ? » Ou encore : « Comment faire pour faire le moins mal possible ? »

BIOETHIQUE

« La bioéthique est l'étude interdisciplinaire de l'ensemble des conditions qu'exige une gestion responsable de la vie humaine ou de la personne humaine dans le cadre des progrès rapides et complexes du savoir et des techniques biomédicales » contemporaine.

⁴ Paul RICŒUR (philosophe, 1913-2005)

⁵ Guy DURAND : Introduction générale à la bioéthique - Histoire, concepts et outils

⁶ R Russ, J. et Leguil, C. (2020). *La pensée éthique contemporaine*, (5^e éd.). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.russ.2020.01>, p 3.

« La bioéthique est la recherche de solutions à des conflits de valeurs dans le monde de l'intervention biomédicale. »

DEONTOLOGIE

Définitions de la déontologie :

- C'est un ensemble des règles et des devoirs qui régissent la profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public.
- La déontologie est l'ensemble des devoirs, des obligations liées à l'exercice d'une profession. C'est donc la science qui traite des devoirs à accomplir vis-à-vis des patients et vis-à-vis des autres professionnels.

TEXTE DE RICOEUR SUR MORALE ET ETHIQUE

« Qu'en est-il de la distinction proposée entre éthique et morale ? Rien dans l'étymologie ou dans l'histoire de l'emploi des termes ne l'impose. L'un vient du Grec, l'autre du latin. ; Et les deux renvoient à l'idée intuitive de mœurs, avec la double connotation que nous allons tenter de décomposer, dans ce qui est estimé bon et de ce qui s'impose comme obligatoire. C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte (on dira le moment venu ce qui lie ces deux traits l'un à l'autre).

On reconnaîtra aisément dans la distinction entre visée et normes l'opposition entre deux héritages, un héritage Aristotélien, où l'éthique est caractérisée par sa perspective téléologique, et un héritage kantien, où la morale est définie par le caractère d'obligation de la norme, donc par un point de vue déontologique.

On se propose d'établir, sans souci d'orthodoxie aristotélienne ou kantienne, mais non sans une grande attention aux textes fondateurs de ces deux traditions :

- 1) La primauté de l'éthique sur la morale
- 2) La nécessité pour la visée éthique de passer par le crible de la norme.
- 3) La légitimité d'un recours de la norme à la visée, lorsque la norme conduit à des impasses pratiques, qui rappelleront à ce nouveau stade de notre méditation les diverses situations aporétiques auxquelles a dû faire face notre méditation sur l'ipséité.

Autrement dit, selon l'hypothèse de travail proposée, la morale ne constituerait qu'une effectuation limitée, quoique légitime et même indispensable, de la visée éthique, et l'éthique en ce sens envelopperait la morale. On ne verrait donc pas Kant se substituer à Aristote en dépit d'une tradition respectable. Il s'établirait plutôt entre les deux héritages un rapport à la fois de subordination et de complémentarité, que le recours final de la morale à l'éthique viendrait finalement renforcer.⁷ »

⁷ Paul RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, p.200-201.